

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine

Direction de l'Urbanisme

Monsieur Thibaut Jossart

Directeur

Mont des Arts, 10-13

B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 14/04/2026

N/Réf. : BXL40217_757_PU

Gest. : KD/GK

NOVA : 04/PFD/2012422

Corr DU: Gerben KUMPS
Nancy DENAYER

BRUXELLES. Avenue Louise : arrêts STIB Stéphanie, Defacqz, Bailli, Vleurgat, Abbaye et Legrand, y inclus des zones en espace public aux alentours directs de ces arrêts

(= plusieurs biens classés avec et sans ZP / zones Unesco / plusieurs biens inscrits à l'inventaire)

PERMIS D'URBANISME : renouveler des voies de trams, supprimer l'arrêt de tram Defacqz et déplacer l'arrêt Bailli, mettre aux normes les arrêts de tram Stéphanie, Bailli, Vleurgat, Abbaye, Legrand et l'arrêt de bus Vleurgat, adapter la situation pour les modes actifs et le stationnement aux alentours directs des arrêts, abattre deux arbres à haute tige et déplacer un troisième
Demande de BUP – DU du 24/03/2026

Avis de la CRMS

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 24/03/2026, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 01/04/2026, concernant la demande sous rubrique.



Vue de l'allée centrale de l'avenue Louise, s.d.

(coll. Belfius Banque-Académie royale de Belgique © ARB – urban.brussels)

CONTEXTE PATRIMONIAL

La création et l'annexion en 1864 de l'avenue Louise répondent à une double ambition pour Bruxelles. La Ville désire ouvrir une nouvelle promenade avec en point de mire le bois de La Cambre. Les avenues promenades étaient en vogue dans toute l'Europe depuis la fin du XVIII^e siècle et celle de Bruxelles, l'Allée Verte, avait perdu son charme avec l'installation de la gare du Nord et de diverses industries aux alentours. D'autre part, comme elle l'avait fait quelques années auparavant avec le quartier

Léopold, Bruxelles veut promouvoir un nouveau quartier destiné à la haute bourgeoisie, trop à l'étroit dans le territoire *intra-muros* (...)¹.

Véritable projet paysager dès sa conception, « le centre de l'avenue est une large voie à empiérement réservée aux attelages - c'est là que circulent aujourd'hui les voitures. Les terre-pleins latéraux, plantés chacun de deux rangées de marronniers, sont destinés aux piétons (à gauche) et aux cavaliers (à droite) tandis que les deux chaussées secondaires, le long des maisons et des hôtels de maître, sont pavées et équipées de trottoirs. Le tramway est installé sur l'avenue en 1869 : c'est la première ligne mise en service à Bruxelles. Il s'agit d'une voie unique qui conduit à l'époque jusqu'à la place en demi-cercle faisant l'entrée du bois, et sera dédoublée en 1874 » (...)².



Carte extraite du Manuel des Espaces publics en Région de Bruxelles-Capitale © Brugis

Axe structurant majeur de Bruxelles, l'avenue Louise témoigne d'une valeur patrimoniale élevée à la fois en tant qu'axe urbain et paysager majeur (ex : ampleur du tracé reliant le Pentagone au Bois de la Cambre, alignements arborés, continuité végétale, etc.) et pour les nombreux biens classés qui la bordent. Elle est reconnue comme axe structurant patrimonial dans le *Manuel des Espaces Publics en Région de Bruxelles-Capitale* conçu par Urban³.

Parmi les biens classés (avec ou sans zone de protection), on relève : l'Hôtel Godefroid (av. Louise, 73), l'Hôtel Lunden (av. Louise, 81), l'Hôtel Peltzer (av. Louise, 123), l'Hôtel Wielemans et son jardin (rue Defacqz, 14), l'Hôtel Tassel (rue P. E. Janson, 6 – patrimoine Unesco), l'Hôtel Van Nerom (av. Louise, 208), l'Hôtel Solvay (av. Louise, 224 - patrimoine Unesco), une maison Art nouveau (rue du Lac, 52), un Hôtel de maître éclectique (av. Louise, 344), la Résidence Belvédère (av. Louise, 453), l'Abbaye de la Cambre et les Pavillons d'octroi de l'ancienne porte de Namur (av. Louise, 544). L'avenue Louise est également riche de plusieurs biens inscrits à l'inventaire légal du patrimoine architectural de la Région de Bruxelles-Capitale.

¹ <https://monument.heritage.brussels/fr/streets/10516085>

² <https://patrimoine.brussels/liens/publications-numeriques/versions-pdf/bvah/lavenue-louise>

³ <https://gis.urban.brussels/brugis/#/>

DEMANDE



Localisation projetée (extrait du dossier)

Le projet vise à moderniser les infrastructures existantes, à optimiser le tracé des voies afin d'accueillir tous les types de trams, à requalifier/créer des quais plus larges adaptés aux trams de type 4000 (40m) (au lieu des T3000 de 30m) et à adapter les aménagements aux normes PMR. Les travaux prévoient notamment :

- le remplacement des voies vétustes
- l'amélioration et le renforcement de l'intermodalité
- la rénovation et l'adaptation PMR des 6 arrêts de tram de surface (allongement des quais et leur surhausse de 31 cm, cheminements, obstacles, racines, équipements, confort, sécurité, signalétique, etc.)
- la fusion des arrêts Bailli et Defacqz (trop proches, techniques impossibles à mettre aux normes dans leur configuration actuelle)
- la préservation de l'intégrité de l'alignement arboré (1 abattage d'1 arbre malade et 1 abattage de petite taille)
- la suppression de places de stationnement
- etc.

AVIS DE LA CRMS

Malgré le renforcement des aménagements existants, l'ensemble des interventions n'aura pas d'impact significativement différent de la situation actuelle sur la valeur paysagère de l'axe ni sur les biens à valeur patrimoniale. En effet, le renouvellement des voies de tram sera réalisé sans modifier le tracé rectiligne actuel de l'axe de circulation. Par ailleurs, aucun abattage d'arbres n'est prévu dans le cadre de l'opération (à l'exception de deux sujets dont un malade). Le parti général garantit ainsi la préservation de la qualité paysagère de l'axe-promenade conçu dès l'origine, ce qui est positif. Cependant, si aucun impact majeur sur le patrimoine et le paysage urbain n'est relevé, la Commission formule les remarques et recommandations suivantes pour améliorer certaines interventions :

- Végétation :

- là où cela s'avère possible, engazonner les voies de tram (plutôt qu'un revêtement de gravier concassé) pour renforcer la linéarité verte de l'avenue Louise sur la totalité du parcours



- entre les arbres, opter pour une gestion extensive de la fauche des bernes (ameublir la surface, supprimer la couche supérieure et semer un mélange adapté à l'ombre) (photo CRMS)

- Mobilier urbain :

- réduire au strict nécessaire le mobilier urbain, surtout à proximité immédiate des édifices et des sites à valeur patrimoniale

- concernant les édicules des arrêts (non documentés dans le dossier), opter pour un modèle sobre, aux dimensions raisonnables, et dépourvu de publicité
- Marquages normatifs :
 - limiter le nombre et les dimensions des zones à marquer au sol et recourir à une couleur la plus neutre possible (éviter le rouge criard) afin de ne pas porter atteinte à la linéarité de l'axe et de ses perspectives
- Arrêt Defacqz / Bailli
 - le démontage de la zone d'embarquement dû à la suppression de l'arrêt Defacqz dégagera avantageusement un sol perméable à verduriser et plus d'espace pour le développement des racines des arbres à proximité. La CRMS insiste toutefois pour procéder au démontage des revêtements de sol avec un maximum de précautions.
 - végétaliser de manière symétrique les deux côtés de l'arrêt de tram supprimé (prévu uniquement direction ville)
 - Aux endroits où les barrières en forme de croix de Saint-André seront démontées, prévoir des poteaux reliés par des chaînes (modèles identiques aux existants) (côté avenue Louise) et prolonger la haie (côté tunnel) pour une intégration harmonieuse
- Arrêt Vleurgat
 - renoncer aux petites zones de végétalisation superflues sur le toit du tunnel (carrefour Louise/Vleurgat) car elles ne contribuent pas à la végétalisation structurelle
 - prévoir un programme d'élagage des ifs existants dans les haies sur le côté du tunnel (il ne s'agit pas d'arbres mais d'arbustes ayant atteint une taille importante)

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.


A. AUTENNE
Secrétaire


S. VAN ACKER
Président

c.c.: lleirens@urban.brussels ; protection@urban.brussels ; avis.advies@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; opp.patrimoine@brucity.be